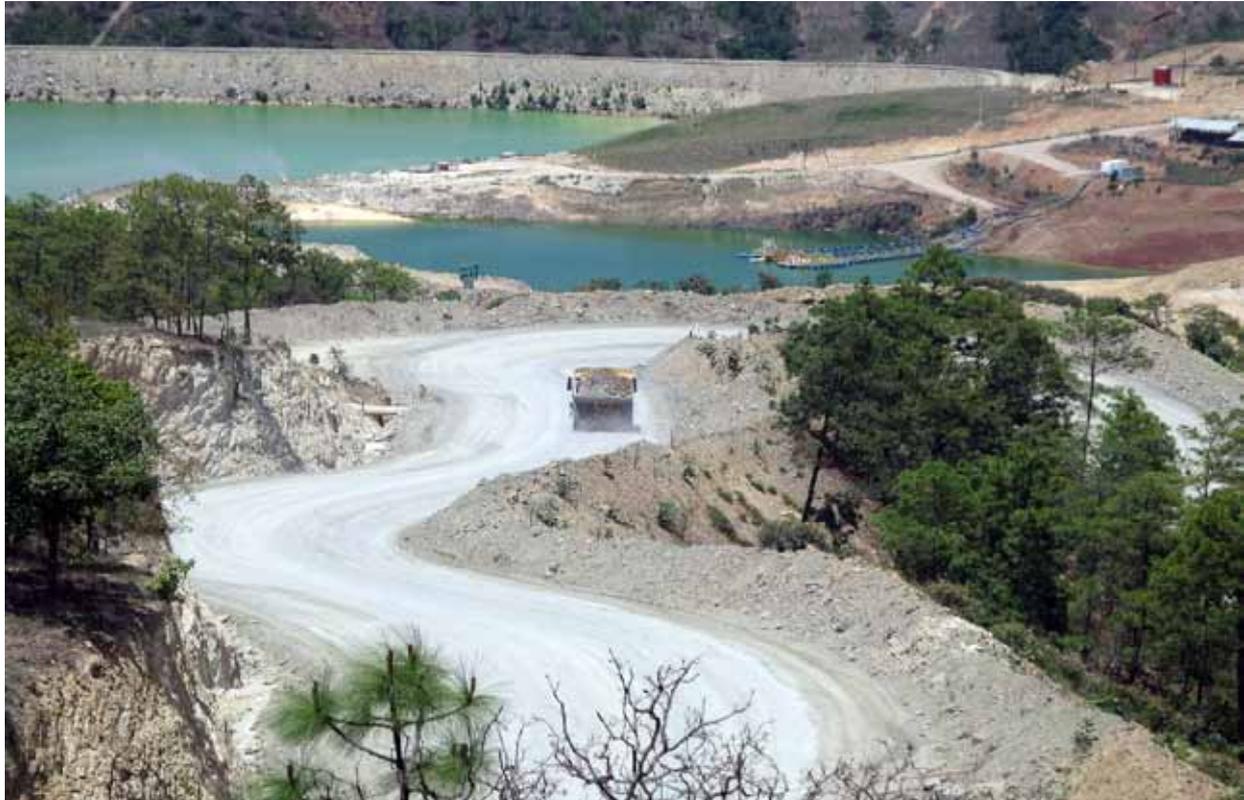


# Guatemala: "Le viol de notre terre nourricière" par la mine d'or Marlin

Un exemple type des méga-projets qui ravagent l'environnement et laissent les populations indigènes avec l'amer sentiment d'être pillées.

Juin 2011 • 1



Un lac d'effluents industriels toxiques s'est formé au fond de la vallée. Il contient notamment du cyanure, utilisé pour extraire l'or de la mine, qui aurait contaminé les nappes phréatiques. → D.B.

## Les peuples Maya

Officiellement, 22 groupements Maya sont reconnus. Ceux-ci représentent, conjointement, 41 pour cent de la population, soit approximativement 4,6 millions d'habitants sur une population totale de 11,2 millions d'habitants, au recensement de 2002.

Par beau temps et à condition que la route étroite ne soit pas encombrée de circulation, il faut compter presque trois heures pour couvrir les 50 kilomètres qui séparent San Marcos de la mine d'or et d'argent de Marlin, à San Miguel Ixtahuacan.

Nous roulons à travers l'Altiplano, le haut plateau à l'ouest du Guatemala, à une trentaine de kilomètres de la frontière mexicaine et à 350 kilomètres au nord-ouest de la capitale, Guatemala (ville). La route est en assez mauvais état. Elle serpente à travers des paysages montagneux spectaculaires et ses bas-côtés sont jonchés de carcasses de véhicules accidentés.

Les coteaux sont entrecoupés par des fermes agricoles disposées en terrassements. Dans leurs petites fermes, les agriculteurs de subsistance cultivent des oignons, du maïs, des haricots, des carottes, du chou et des pommes de terre.

Dans les hameaux qui bordent la route, à flanc de colline, l'on découvre des habitations simples, à un seul étage, construites en terre et en pisé avec des toits de tôle ondulée, dans des terrains défrichés où poussaient autrefois pins et cyprès. D'autres habitations du même style sont construites en bois et, plus rarement, en parpaings.

La population locale est Maya. Ceci est leur territoire et leur ultime refuge.

Parallèlement à leur foi chrétienne et malgré des siècles d'oppression et de génocide, ils continuent à sacrifier leur très précieuse interprétation Maya du monde, une cosmovision appelée "Ut'z Kaslemal" dans la langue K'iche,

qui signifie vivre en parfaite harmonie avec la nature et les éléments, à savoir l'air, l'eau, l'énergie et la terre.

## Une plaie béante

Plus on s'approche de la mine Marlin, plus on voit des signes de la déforestation et des cicatrices laissées par le méga projet de développement qui déchire la terre et cette vision Maya de l'harmonie.

Aux abords de la ville de San Miguel Ixtahuacan, la route désormais élargie et fraîchement bitumée pénètre en zig-zaguant dans une vallée. Au bas de la vallée, telle une plaie béante à flanc de colline, la mine tranche la terre de part en part, un antre gigantesque qui menace d'engloutir tout ce qui se trouve sur son chemin.

La mine Marlin est la plus grande mine d'or du Guatemala et représente, à elle seule, 95 pour cent des exportations de métaux précieux du Guatemala, l'un des pays les plus pauvres d'Amérique latine. Elle appartient à cent pour cent à la société Montana Exploradora de Guatemala, elle-même une filiale en propriété exclusive de la société canadienne d'extraction minière Goldcorp Inc., dont le siège se trouve à Vancouver.

"Le chantier se situe à l'intérieur d'un terrain de prospection d'approximativement 100.000 hectares qui englobe le gisement de Marlin, ainsi que plusieurs autres zones minéralisées", signale un rapport de l'entreprise Goldcorp non sans un certain ravissement.





La mine relève d'une opération d'extraction conventionnelle combinant extraction à ciel ouvert et extraction souterraine, dont l'exploitation commerciale a débuté en décembre 2005.

### Pollution au cyanure

Le fond de la vallée a été endigué, provoquant la formation d'un lac d'effluents industriels toxiques luisants et colorés contenant du cyanure et du cuivre. D'après certaines sources, il contiendrait également du mercure et du plomb.

Dans la mine Marlin, le cyanure est utilisé pour séparer les particules d'or du rocher, au cours d'un processus appelé "lessivage". Ce processus a été interdit dans beaucoup de pays mais continue d'être employé au Guatemala.

Ceux qui s'y opposent affirment qu'il a contaminé la nappe phréatique et les écosystèmes locaux et qu'il provoque des maladies.

Les directeurs de la mine affirment qu'ils ont procuré de l'emploi à 1.000 personnes, des gens du coin pour la plupart. D'après les détracteurs, le nombre d'emplois serait plus proche de 800 et beaucoup des salariés seraient venus d'ailleurs.

Goldcorp affirme avoir versé 9 millions de dollars en taxes aux gouvernements national et local depuis l'ouverture de la mine, outre l'amélioration des infrastructures et la construction d'écoles. Mais d'après les militants opposés à la mine, cette somme ne représente qu'une bouchée de pain par rapport aux profits amassés par la compagnie canadienne.

D'après ses propres relevés de production, Goldcorp aurait extrait 2,16 millions de tonnes de minerai en 2009 et produit 274.900 onces d'or et 4,15 millions d'onces d'argent, extrayant par là même 93 pour cent des gisements d'or et 69 pour cent des gisements d'argent totaux.

Il y a cinq ans, une once d'or valait environ 300 dollars sur le marché international. Au cours du deuxième trimestre de cette année, l'inquiétude croissante concernant la crise de la dette en Europe et la lenteur de la reprise économique mondiale a propulsé les cours de l'or à un nouveau record, proche de 1.200 dollars par once.

La population locale est réticente et a même peur de parler de la mine à des étrangers.

Adilia Macario, une institutrice de la localité, a récemment dit à la chaîne de télévision Al Jazeera qu'elle avait remarqué des lésions et des plaies sur les bras et les corps de ses élèves mais que les parents des enfants qui travaillaient à la mine lui avaient demandé de le garder pour elle.

*"Il s'est créé comme une distance entre moi et les gens qui travaillent à la mine. Ils me regardent différemment", dit-elle. "Si vous réclamez vos droits, ils pensent que vous vous opposez au développement. Or quand je regarde autour de moi je ne vois pas le moindre signe de développement."*

Juana Bamaca, une femme au foyer, est convaincue que l'enfant qu'elle a perdu il y a deux ans a été empoisonné par les déchets chimiques provenant de la mine.

*"Nous sommes en colère contre la mine à cause du tort qu'elle nous cause", affirme-t-elle.*

### Démenti de Goldcorp

Persistant dans son refus de parler à la presse, Goldcorp a

toutefois émis le démenti suivant: *"Des investigations ont été menées au Guatemala par des experts crédibles, par des personnels médicaux qualifiés, des agences gouvernementales, des institutions internationales et Goldcorp en réponse aux allégations de maladies et d'éruptions cutanées. Il n'existe aucune preuve attestant d'un quelconque lien entre ces affections et les activités la mine Marlin au Guatemala."*

Dans le même temps, Goldcorp s'est lancée dans une campagne publicitaire onéreuse montrant un mineur joyeux et souriant dans un tunnel souterrain bien éclairé, et le slogan *"Desarrollo = Trabajo = Mejor Calidad de Vida"* - Développement = Emploi = Qualité de vie meilleure.

Sur son site web., Goldcorp n'hésite pas à se targuer de "durabilité" et d'"engagement d'entreprise", voire d'"engagement communautaire."

Elle chante les louanges de la "Fondation Sierra Madre" qui, selon ses propres propos, aurait été mise sur pied par la mine Marlin *"pour amorcer des programmes de développement durable et de renforcement des capacités au sein des communautés riveraines du chantier."*

La Fondation travaille avec les collectivités, les organisations et les groupements de femmes *"pour identifier, projeter et mettre en œuvre des initiatives de développement économique durable, dans le but de faciliter un développement à assise locale qui se poursuivra bien au-delà de la vie de la mine elle-même"*, affirme le message publicitaire de Goldcorp, avant d'ajouter: *"La Fondation a joué un rôle très actif envers la construction, l'amélioration et le soutien aux dispensaires, aux banques, aux programmes scolaires, aux ponts et chaussées et aux systèmes d'approvisionnement en eau."*

Toute cette noble rhétorique contraste avec l'évaluation de Jantzi, le très respecté indicateur social canadien pour l'investissement éthique.

En 2008, Jantzi a retiré Goldcorp de sa liste d'entreprises socialement responsables au motif de *"résultats globalement médiocres aux plans de l'environnement et de la conformité"* et de *"l'opposition grandissante des communautés indigènes locales à l'égard de la mine Marlin."*

Les communautés Maya tiennent des propos encore plus durs, qualifiant la mine d'"illégal" et d'"illégitime".

### L'évêque Ramazzini, un homme courageux

L'évêque Ramazzini doit partir à l'étranger le lendemain de bonne heure mais a néanmoins accepté de me recevoir à la dernière minute, à vingt heures, à l'évêché, cette maison modeste de style familial, située tout près de la cathédrale et de la loge maçonnique, sur les hauts de la petite ville de San Marcos.

Alvaro Ramazzini Imeri, évêque de San Marcos, est un homme courageux.

En embrassant la théologie de la libération d'une Église chrétienne qui soutient la lutte du peuple indigène Maya pour la justice sociale, il a littéralement mis sa vie dans la balance. L'évêque Ramazzini ne serait pas le premier "prêtre problématique" dans ce pays si beau mais si tragique à se faire assassiner par des escadrons de la mort d'extrême droite.

*"Je ne crains pas la mort", me dit-il, "Je sais que je pourrais être tué à n'importe quel moment."*

L'évêque Ramazzini est la force agissante de la COPAE,

### Pauvreté

**50 pour cent de la population vit sous le seuil de pauvreté et 15 pour cent vit dans l'extrême pauvreté. La moitié de la population indigène dépend de l'agriculture pour sa subsistance et 60 pour cent des populations rurales sont illettrées.**

## "Génocide"

Durant la guerre civile de 36 ans, de 1960 à 1996, San Marcos et Huehuetenango constituèrent l'épicentre du génocide et des purges ethniques au cours desquelles un demi-million de personnes indigènes ont été éliminées par les forces gouvernementales.

la Commission pastorale pour la paix et l'environnement, fondée en 2007 pour soutenir les demandes des citoyens de la localité opposés à l'implantation de grands projets miniers et hydroélectriques dans leurs communautés.

La COPAE va, toutefois, bien au-delà de cette définition quelque peu réductrice. En tant que mouvement citoyen démocratique authentique qui donne une voix aux volontés du peuple, il bénéficie du plein soutien de la CSI et de nombreuses organisations syndicales affiliées à la CSI au Guatemala.

En 2009, la COPAE, qui emploie une équipe de neuf militants et chercheurs, a publié les résultats d'une étude sur deux ans portant sur la qualité des eaux de surface aux abords de la mine Marlin.

L'étude a relevé une contamination à l'arsénique et au cuivre de l'eau utilisée par la population de San Miguel Ixtahuacan pour leur consommation courante, pour abreuver les animaux et irriguer les cultures. Les taux de contamination dépassaient les normes officielles du Guatemala, les normes de l'Organisation mondiale de la santé et les limites de sécurité de l'Agence de protection environnementale des États-Unis.

*"Ici à San Marcos, nous ne sommes pas d'accord avec l'industrie extractrice d'or et d'argent",* souligne l'évêque Ramazzini.

Il rejette catégoriquement l'idée selon laquelle la mine Marlin serait bénéfique pour l'économie locale, apportant emplois et prospérité à la population locale.

*"Ce type d'exploitation minière est extrêmement néfaste pour le pays. Quarante-dix-neuf pour cent de la population n'en tireront pas le moindre bienfait. Les seuls qui en tireront profit sont ces sociétés transnationales et l'oligarchie du Guatemala",* soutient-il.

*"La pénurie d'eau constitue l'un de nos problèmes les plus pressants. Dans la zone minière, les gens manquent d'eau d'irrigation ou d'eau potable. Puis tout à coup, la mine arrive et ils se mettent à pomper des milliers et des milliers de litres d'eau chaque jour.*

*"Ils font une utilisation excessive de nos ressources d'eau extrêmement restreintes. Nous craignons aussi que la rivière qui coule aux abords de la mine ne soit polluée, au même titre que la nappe phréatique. À quoi bon avoir de l'or quand on n'a pas d'eau?"*

*"Bien entendu que le développement est nécessaire. Mais il doit être intégré et de nature à respecter l'environnement. Si nous nous retrouvons sans eau, nous irons droit à la catastrophe environnementale. Ceci n'est pas le développement.*

*"Ce n'est pas seulement un problème pour la population indigène. Il s'agit d'un problème national. Et nous ne pouvons nier que c'est la population indigène et les paysans qui ont le plus souffert. Ils n'en tirent aucun bienfait."*

## La ruée vers l'or, troisième vague d'exploitation coloniale

La COPAE et ses membres, les assemblées démocratiques indigènes, estiment que les méga chantiers miniers et hydroélectriques annoncent la troisième grande vague d'exploitation coloniale et néocoloniale.

En premier lieu sont venus les Conquistadores; il s'ensuit une vague de spoliation terrienne par la nouvelle oligarchie néolibérale, qui a établi des plantations de café en évinçant les populations indigènes et forçant celles-ci à s'installer dans les montages.

Vient à présent une vague de mondialisation débridée et la ruée vers l'or.

En vertu de la Convention n° 169 de l'OIT ratifiée par le Guatemala en 1996 (voir page 5), des chantiers comme la mine Marlin peuvent uniquement être entrepris moyennant la "consultation et l'accord" préalables de la population indigène.

Or, au mépris absolu de la loi, pas un seul des centaines de projets miniers actuellement en cours d'exécution au Guatemala n'a donné lieu à une consultation préalable par les pouvoirs publics ou les exploitants miniers.

La loi sur les mines de 1997 du Guatemala, elle-même, comporte une disposition identique afférente à la consultation populaire. Elle stipule que des études exhaustives sur l'impact environnemental doivent être réalisées et les bienfaits économiques attestés préalablement au démarrage d'un chantier, et que tout chantier est sujet à des consultations et à l'accord préalable de la population locale.

Depuis la ratification par le Guatemala de la Convention 169 de l'OIT, 137 licences de prospection minière ont été délivrées, dont 26 au cours de l'actuelle administration de l'homme d'affaires Alvaro Colom, dont l'élection en 2007 semblait si prometteuse pour la gauche.

La plupart de ces licences portent sur la prospection de métaux précieux: or, argent, cuivre, plomb, nickel, zinc et uranium. La majeure partie de ces licences ont été délivrées pour le département de San Marcos et le département voisin d'Huehuetenango.

En vertu de la loi sur les mines de 1997, les bénéficiaires des propriétaires de mines ne sont effectivement taxés qu'au taux dérisoire d'un pour cent. Un demi pour cent revient à la municipalité locale et l'autre demi pour cent va au gouvernement central. Il n'y a pas non plus de dispositif d'audit fiable permettant de vérifier les niveaux de production annuels.

L'opposition à l'intervention et à la coercition extérieures persiste. Les étrangers sont considérés avec suspicion, peut-être à juste titre.

## L'opposition des mouvements indigènes

L'opposition aux méga projets s'est conjuguée sous forme d'un mouvement d'organisation éco-socio-politique de peuples tribaux sous la tutelle du Consejo de los pueblos de occidente - le Conseil des peuples d'occident.

Depuis 2005, diverses organisations indigènes dont l'Assemblée des ressources naturelles d'Huehuetenango, le Conseil des peuples K'iche pour la défense de la vie nourricière et la COPAE, elle-même, ont organisé leurs propres consultations publiques, indépendamment du gouvernement, pour voter sur des projets miniers et hydroélectriques.

Ce plébiscite auquel ont participé des hommes, des femmes et des jeunes a résulté dans une réjection massive de l'ensemble des méga projets. Dans toutes les consultations, plus de 500.000 personnes ont voté contre ces projets de "développement", contre à peine 1.234 votes en leur faveur. Ce message n'a pas laissé indifférents les éléments situés à la droite de l'establishment.

Les organisations indigènes se sont vues confrontées à une pléthore de meurtres, d'assassinats, de harcèlements, de menaces, de désinformation, d'hostilité, de subornation et de corruption de la part des pouvoirs publics et de leurs





cohortes sous la coupe de l'oligarchie.

Au lieu de méga projets, les militants indigènes réclament un programme national intégré de développement pour revitaliser et sauvegarder l'économie agricole rurale.

Et en ce qui concerne l'extraction minière, ils demandent des contrôles plus stricts sur l'acheminement et la manipulation de substances toxiques; des études plus détaillées concernant l'impact environnemental; un système de suivi indépendant; la constitution d'un fonds de prévoyance pour les catastrophes et les urgences; une vérification transparente des matériaux extraits; le libre accès à l'information et un contrôle rigoureux des effluents provenant des processus industriels d'extraction minière.

*"Nous voulons vivre bien, comme n'importe qui, bien entendu", fait remarquer la dirigeante de la communauté K'iche Lolita Chavez Ixcaquic. "Il est encore possible de bien vivre au Guatemala sans or et sans mines. Bien entendu, il nous faut de la nourriture, de l'eau, de la terre et des vêtements. Vous pouvez avoir un véhicule mais il ne vous en faut pas dix."*

Aura est une femme menue, à la voix douce mais elle affiche une détermination de fer.

*"Bien au-delà d'une crise environnementale, nous nous trouvons face à une crise de civilisation", avertit-elle. "Nous croyons pouvoir apporter une contribution vitale à ce débat: Comment vivre en harmonie. Il ne s'agit pas d'une bataille. Il n'y a pas de gagnants ni de perdants. C'est la vie qui est en jeu."*

*"Notre mouvement est un mouvement démocratique et non violent. Nous devons faire en sorte que la communauté internationale soit au courant de la situation. Nous ne sommes pas seuls: 375.000 personnes ont dit "Non" à la mine Marlin. Nous ne faisons aucunement confiance à ces compagnies minières, compte tenu de leurs activités à travers le monde."*

*"Elles ont d'ores et déjà conclu un marché avec le gouvernement. C'est illégal, injuste, illégitime. C'est du capitalisme sauvage, du grand-banditisme économique. Ils nous trompent une fois de plus, cette fois au nom du progrès et du développement."*

Notre conception du bien vivre c'est de vivre en harmonie avec la nature: l'air, l'eau, l'énergie et la terre. Dans notre culture, nous ne parlons pas de ces prétendus progrès et du développement.

*"C'est une nouvelle pomme de discorde entre le peuple Maya et l'État. Nous avons une conception différente du cosmos et de la vie et ils sont en train de briser la relation entre l'homme et la nature. Qu'y a-t-il en échange?"*

*"La terre ne nous appartient pas. Nous devons vivre en harmonie. Ils sont en train de violer notre territoire. Ils violent notre terre nourricière. Il n'y a pas la moindre concertation."*

*"Ils – l'État, l'armée, les transnationales, les grands propriétaires – se gardent de nous consulter. Ils s'emparent des terres comme s'il s'agissait de leur propriété privée."*

Ses points de vue sont repris par Francisco Rocaël Mateo Morales, coordinateur de l'Assemblée Huehuetenango.

*"La mine Marlin n'est pas un projet qui profitera aux communautés riveraines. Il a été imposé par le gouvernement sans la moindre consultation avec la population locale. Il n'est pas viable, que ce soit du point de vue culturel, économique, social ou environnemental", a-t-il dit.*

*"Nous devons stopper le réchauffement climatique. Ceci ne contribuera pas seulement au réchauffement de la planète. L'utilisation du cyanure pollue notre eau et la nappe phréatique. Nous y voyons un nouvel exemple de pillage, une nouvelle forme de colonialisme."*

*"Nous l'avons dénoncé nationalement et internationalement comme une violation des droits humains. Ils ont sacralisé la propriété privée. Et nous soutenons que c'est la propriété publique qui doit être sacrée."*

*"Nous sommes extrêmement préoccupés et craignons pour nos vies. Mais où pouvons-nous aller? Où devons nous aller? Sur la lune? Nous ne tenons pas à provoquer un conflit ou la violence mais ce territoire ne leur appartient pas. Il appartient au peuple indigène."*

David Browne.

### La rupture entre le discours et la pratique

«Tous les gouvernements qui se sont succédés à la tête du Guatemala depuis 1996 ont insisté sur l'imposition d'un modèle de développement qui, fondamentalement, a entraîné une augmentation des niveaux d'exclusion. Pour les peuples indigènes, la lutte est devenue de plus en plus radicale pour qu'on respecte enfin leurs droits à réaliser leurs aspirations, à décider de leur développement et à préserver leur culture et leur identité, intrinsèquement liées avec leur environnement et la nature.»

Le rapport insiste sur la réalité guatémaltèque et le manque de consultation des peuples autochtones, tel que requis par la Convention 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux. Ces éléments sont également mis en évidence par les organes de contrôle de l'OIT, qui constate que les peuples indigènes guatémaltèques continuent à être victimes de racisme, de discrimination, de répression et d'exclusion.

Le rapport signale également qu'alors que la Convention 169 faisait partie intégrante des accords de paix signés en 1996, les indicateurs et les rapports récents des Nations Unies prouvent que la situation d'exclusion de ces populations s'est aggravée. Le rapport conclut en outre qu'au Guatemala, le problème prépondérant n'est pas le manque de législation mais bien le manque de volonté politique de la part de l'État.

Rapport sur la situation des peuples autochtones au Guatemala, 1996-2010 (CSA-CPO-MSICG-CSI)

Une institutrice a remarqué des lésions et des plaies sur les bras et le corps de ses élèves. Mais l'entreprise Goldcorp a fermement démenti tout lien entre ces affections cutanées et les activités de la mine. → COPAE



# Une convention contre les discriminations

Combattre les discriminations à l'égard des peuples indigènes et tribaux? C'est possible, grâce à la Convention n°169 de l'OIT.

**A**u cours des siècles, les peuples autochtones ont régulièrement été chassés de leurs terres et spoliés de leurs ressources. Aujourd'hui encore, des millions de personnes appartenant à ces communautés continuent à être stigmatisées, exploitées, marginalisées. C'est pour combattre cette discrimination que l'Organisation internationale du travail (OIT) a adopté, en 1989, la Convention n°169 relative aux peuples indigènes et tribaux.

## Qui sont-ils?

Quelque 5 000 peuples, comptant environ 370 millions de personnes, vivant dans 70 pays, seraient concernés par ce texte.

*«Il est difficile de produire une définition universelle qui embrasse une telle diversité, explique un texte de l'OIT (1), et on s'accorde désormais à dire qu'il n'est ni nécessaire ni souhaitable d'adopter une définition officielle du terme «peuples indigènes/ autochtones.» La convention n°169 de l'OIT ne propose dès lors pas de définition des peuples qu'elle vise à protéger, mais s'attache plutôt à les décrire. Ainsi, l'article 1 précise que les peuples tribaux «se distinguent des autres secteurs de la communauté nationale par leurs conditions sociales, culturelles et économiques et sont régis totalement ou partiellement par des coutumes ou des traditions qui leur sont propres ou par une législation spéciale.» Quant aux peuples indigènes, «ils descendent des populations qui habitaient le pays (...) à l'époque de la conquête, de la colonisation ou de l'établissement des frontières actuelles de l'Etat, et qui, quel que soit leur statut juridique, conservent leurs institutions sociales, économiques, culturelles et politiques propres ou certaines d'entre elles.*

*Le sentiment d'appartenance indigène ou tribale doit être considéré comme un critère fondamental pour déterminer les groupes auxquels s'appliquent les dispositions de la présente convention.»*, précise le texte.

Trois éléments caractériseraient donc les peuples indigènes et tribaux: des institutions (culturelles, économiques, sociales et politiques) distinctes, le rattachement historique à des territoires ancestraux, et le sentiment d'appartenance à un groupe indigène.

## Pourquoi une telle convention et que contient-elle d'important?

L'objectif principal de cet instrument juridique est de promouvoir et protéger les droits des peuples autochtones, que ce soit le droit à la terre, à l'emploi, à l'éducation et à la formation, ou encore à la santé et à la sécurité sociale.

En matière de droit à la terre, auquel tout le chapitre II est consacré, la Convention proclame, par exemple, que *«Les droits de propriété et de possession sur les terres qu'ils occupent traditionnellement doivent être reconnus aux peuples intéressés»*. (Article 14).

Quant au chapitre III, il aborde les questions de recrutement et les conditions d'emplois et énonce les obligations des gouvernements *«qui doivent faire tout ce qui est en leur*



→ D.B.

*pouvoir pour éviter toute discrimination entre les travailleurs appartenant aux peuples intéressés et les autres travailleurs»,* notamment en ce qui concerne l'accès à l'emploi, l'égalité des rémunérations, le droit d'association et de mener librement des actions syndicales, les conditions de travail qui ne doivent pas mettre en danger leur santé, l'élimination de toute forme de travail forcé, l'égalité hommes – femmes et la protection contre le harcèlement sexuel (article 20).

On pourrait se demander pourquoi il semblait nécessaire d'adopter une convention spécifique à l'intention des peuples indigènes: les droits fondamentaux, contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, ne leur sont-ils pas applicables, comme à tous les autres êtres humains? *«Malheureusement, leur histoire a été souvent faite de génocides, d'ethnocides, de discrimination, de travail forcé et, bien souvent, ces violations de leurs droits les plus fondamentaux se poursuivent»*, précise le guide de l'OIT (2). Parmi les violations actuelles dont ils sont victimes, on observe le refus de leur accorder la citoyenneté, la servitude pour dette, la traite des êtres humains, des restrictions dans l'accès à l'éducation ou aux services sanitaires, etc. Et on constate que les femmes sont souvent les plus discriminées.

Une protection particulière semblait donc nécessaire afin de garantir, d'une part, que tous les droits de l'Homme leur soient appliqués sans discrimination aucune et, d'autre part, que leur spécificités traditionnelles, mais aussi leurs aspirations actuelles soient reconnues et respectées.

Il ne s'agit dès lors nullement de privilèges accordés aux peuples autochtones par rapport au reste de la société, mais d'un simple rééquilibrage.

## La Convention pourrait être résumée en 5 principes fondamentaux :

- 1 . le droit à la non-discrimination;
- 2 . le droit à conserver et développer leur identité, qui inclut le droit au respect de leurs traditions;





3. le droit à être consultés «chaque fois que l'on envisage des mesures législatives ou administratives susceptibles de les toucher directement». (article 6). Les États ont le devoir de les consulter avant toute exploitation des ressources naturelles dont sont dotées leurs terres, prévoit l'article 15 ;

4. le droit à décider de leurs propres priorités de développement (article 7) ;

5. le droit à la participation, au sens le plus large du terme. Il inclut, d'une part, la participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des mesures et programmes qui les affectent directement et, d'autre part, la participation citoyenne pleine et entière à la vie politique du pays.

### Quelles difficultés pour son adoption ?

Pour aboutir à l'adoption de la Convention n°169, le parcours a été long et semé d'embûches. Si, dès 1930, l'OIT a adopté la Convention sur le travail forcé (n°29), c'est en assurant son monitoring qu'elle a pris conscience de la nécessité de consacrer un texte aux peuples indigènes.

En 1957, c'était chose faite: une Convention relative aux populations autochtones et tribales voyait le jour. Elle a toutefois été assez vite remise en question, à cause de certaines formulations paternalistes, qui reflétaient la vision du développement de l'époque (elle qualifiait par exemple ces populations de «moins avancées»), et parce qu'elle prônait «l'intégration progressive» des populations autochtones, plutôt que leur droit à conserver et développer leur identité (3).

En 1986, un comité d'experts convoqué par le Conseil d'administration de l'OIT, a conclu que «l'approche intégrationniste de la convention était obsolète et que sa mise en œuvre était préjudiciable dans le monde actuel». Le texte a alors été révisé.

Les discussions qui ont précédé l'adoption de la nouvelle Convention ont cependant été houleuses. Un des sujets les plus polémiques a, par exemple, concerné l'utilisation du terme «peuple». Nombre de gouvernements craignant que ce terme n'ouvre aux autochtones le droit à l'autodétermination et, par extension, à l'indépendance, une clause a été insérée dans la Convention, qui précise que «L'emploi du terme «peuples» dans la présente Convention ne peut en aucune manière être interprété comme ayant des implications de quelque nature que ce soit quant aux droits qui peuvent s'attacher à ce terme en vertu du droit international.» (Article 1, 3)

Les peuples indigènes manifestèrent leur désaccord par rapport à cette clause, mais elle fut, malgré tout, retenue.

En 1989, la Convention n°169 de l'OIT était adoptée. Elle entra en vigueur deux ans plus tard. Et en 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies adopta à son tour une Déclaration sur les droits des peuples autochtones (DDPA).

Ces deux instruments (Convention n°169 de l'OIT et Déclaration de l'ONU) ont, toutefois, des natures juridiques différentes. Si la première est un traité international, légalement contraignant pour les États qui l'ont ratifié, la seconde n'est pas sujette à ratification et n'a pas de statut contraignant.

On espère que cette Déclaration de l'ONU donnera un nouvel élan pour la ratification et l'application de la Convention 169 de l'OIT, car au 1er mai 2011, seuls 22 pays (4) sur

les 183 États membres de l'Organisation internationale du travail l'avaient ratifiée. Il faut cependant y ajouter les 17 pays dans lesquels la Convention n°107 reste d'application (5). Ils étaient 27 à l'avoir signée, mais pour les États qui ont également ratifié la Convention 169, seule cette dernière demeure en vigueur.

### Quels contrôles pour vérifier sa mise en œuvre effective?

L'article 2 de la Convention n°169 de l'OIT sur les peuples indigènes et tribaux précise qu'il incombe aux gouvernements de protéger les droits de ces peuples et de les aider à éliminer les écarts socioéconomiques qui peuvent exister entre eux et le reste de la société.

Chaque pays signataire doit dès lors fournir régulièrement des rapports qui présentent les mesures prises pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention. L'OIT encourage les gouvernements à associer les peuples indigènes à cette évaluation, mais cette participation reste rarissime.

Les rapports sont ensuite examinés par le Comité d'experts de l'OIT chargé de surveiller la bonne application des Conventions, qui va émettre des demandes d'information et des observations. Si ces recommandations n'ont pas force obligatoire, elles sont cependant publiées dans le rapport annuel de l'OIT et exercent dès lors une pression morale à laquelle les gouvernements sont rarement insensibles.

S'il n'est pas prévu que les organisations indigènes ou les ONG qui travaillent en partenariat avec elles puissent introduire directement leurs remarques et doléances auprès du Comité d'experts, les organisations de travailleurs et d'employeurs peuvent le faire et agir pour le compte des communautés autochtones (voir article 24 de la Constitution de l'OIT). Ces organisations ont donc un rôle important à jouer dans la mise en œuvre effective de la Convention. D'autant que les rapports sont ensuite examinés lors de la session annuelle de la Conférence internationale du travail par le Comité tripartite sur l'application des normes. Cette structure tripartite permet aux représentants des employeurs et des travailleurs de participer sur un pied d'égalité avec les gouvernements à toutes les délibérations et décisions de l'OIT.

La supervision menée par l'OIT s'accompagne également de vastes programmes de coopération technique (dont le programme INDISCO,) par le biais desquels l'OIT participe à différents projets d'amélioration des conditions socioéconomiques des populations autochtones

Même si elle n'est pas exempte de toute critique (on lui reproche notamment d'assortir de nombreux articles de termes tels que «si possible», qui en limitent la portée), la Convention est un outil de négociation précieux pour les peuples indigènes et les organisations - notamment syndicales - qui luttent pour la disparition de toutes discriminations. Son impact et son influence dépassent d'ailleurs largement le cercle des pays qui l'ont ratifiée.

(1) Les droits des peuples autochtones et tribaux dans la pratique. Un guide sur la convention n°169 de l'OIT, Genève, OIT, 2009, 200 pages, p 9. Disponible en ligne sur: [http://www.ilo.org/global/publications/ilo-bookstore/order-online/books/WCMS\\_116818/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/global/publications/ilo-bookstore/order-online/books/WCMS_116818/lang--fr/index.htm)

(2) Op. cit., p 32.

(3) Pour en savoir plus sur cette convention ou pour en découvrir le texte, voir: <http://www.ilo.org/indigenous/Conventions/no107/lang--fr/index.htm>

(4) Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark, Dominique, Equateur, Espagne, Etat plurinational de Bolivie, Fidji, Guatemala, Honduras, Mexique, Népal, Nicaragua, Norvège, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, République bolivarienne du Venezuela, République centrafricaine.

(5) Angola, Bangladesh, Belgique, Cuba, République dominicaine, Egypte, El Salvador Ghana, Guinée Bissau, Haïti, Inde, Irak, Malawi, Pakistan, Panama, Syrie et Tunisie.